CONDITIONS POUR L'ENREGISTREMENT À MY BANK-NOW

Ces dispositions de BANK-now SA («**BANK-now**») régissent l'enregistrement pour l'utilisation de My BANK-now et de ses fonctionnalités. BANK-now peut à tout moment modifier les fonctions proposées dans My BANK-now ou limiter leur utilisation.

Le «**client**» est la personne qui achète un produit de BANK-now, qui est autorisée à accéder à My BANK-now et qui utilise My BANK-now en tant que client.

La notion de «**système IT**» comprend à chaque fois le matériel informatique et les logiciels qui sont employés pour l'accès à My BANK-now et son utilisation.

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Moyens d'accès personnels

L'accès à My BANK-now et aux fonctions connexes proposées, après que le client a justifié de son identité devant BANK-now en saisissant les données d'accès («**moyens d'accès**») exigées au moment de l'utilisation du service. Les moyens d'accès peuvent être complétés ou modifiés à tout moment par BANK-now. Le client prend connaissance du fait que les données liées aux moyens d'accès puissent être traitées par des tiers via des serveurs situés dans le pays et à l'étranger et accepte ce fait.

Depuis que des applications de BANK-now, qui doivent être installées sur un appareil mobile du client («**apps**»), sont utilisées pour les moyens d'accès, le client prend connaissance du fait que la technologie de l'appareil mobile est utilisée en cas de recours à un examen biométrique. A cet égard, BANK-now ne peut ni influencer ni contrôler cette technologie et ne peut pas non plus consulter les données biométriques consignées sur l'appareil mobile. Le client doit par conséquent assurer qu'il est la seule personne dont les données biométriques sont consignées sur l'appareil mobile. Le client doit en outre protéger son appareil mobile contre l'accès de tiers et désactiver immédiatement l'accès à My BANK-now en cas de perte de son appareil mobile. Par ailleurs, les devoirs de diligence sont applicables conformément au point 5.

2. Justification d'identité et blocage de l'accès

Pour l'utilisation de My BANK-now et des fonctions connexes proposées, BANK-now examine l'identité du client à l'aide des seuls moyens d'accès personnels (cf. point 1). Les signatures ou les cartes d'identité ne sont pas examinées. Toute personne qui accède à My BANK-now avec des moyens d'accès personnels est considérée comme légitime par BANK-now. **Cela vaut indépendamment du fait qu'il s'agisse ou non du client effectif.**

Cela signifie qu'après examen de l'identité de la personne, l'ensemble des demandes saisies via My BANK-now sont considérées comme ayant été rédigées par le client et que BANK-now est considérée comme autorisée à traiter ces données dans le cadre de l'usage commercial normal.

Chaque client peut demander à ce que soit bloqué l'accès à My BANK-now (p. ex. en appelant BANK-now).

Le client supporte le risque lié à l'utilisation de ses moyens d'accès personnels jusqu'au moment du blocage devenu effectif dans un délai commercial normal.

Les moyens d'accès personnels n'expirent pas automatiquement, par exemple en cas de décès, d'incapacité ou de suppression du pouvoir de signature. Le blocage de l'accès doit toujours être ordonné expressément par le client ou ses successeurs. BANK-now se réserve le droit, sans préavis, de bloquer ou de désactiver elle-même à long terme l'accès à BANK-now en cas de non-usage (en particulier après un délai de deux ans suivant la cessation complète de toute relation bancaire avec BANK-now).

3. Logiciels BANK-now (y compris apps)

Aux fins de l'utilisation de My BANK-now, le client peut utiliser les logiciels spécialement mis à disposition par BANK-now (en particulier les apps). Dans la mesure où la loi le permet, BANK-now ne garantit en rien que les logiciels livrés sont exempts de défauts. BANK-now ne garantit pas non plus que les logiciels répondront en tous points aux conceptions du client et fonctionneront parfaitement, dans toutes les applications et combinaisons, avec les autres programmes et configurations d'appareil/de réseau sélectionnés par le client. En cas de défauts ou de dysfonctionnements qui altèrent ou empêchent leur bon fonctionnement, le client doit arrêter de les utiliser et en informer BANK-now sans délai.

L'utilisation de logiciels mis à disposition par BANK-now sur des appareils qui ne sont pas contrôlés par BANK-now, en particulier l'utilisation d'apps sur un appareil mobile, peut conduire à ce que des tiers (p. ex. des fabricants d'appareils, des fournisseurs de plateformes de distribution d'apps, des opérateurs de réseau) clôturent une relation bancaire avec BANK-now ou puissent accéder à des informations sur les clients de la banque (p. ex. lors de l'enregistrement sur l'appareil d'informations sur les clients de la banque ou en cas de perte de l'appareil).

En utilisant les logiciels mis à disposition par BANK-now, le client reconnaît qu'il le fait à ses propres risques et périls.

Aux fins de l'utilisation de logiciels, BANK-now accorde au client le droit non exclusif, non transférable et gratuit de télécharger les logiciels, de les installer sur un appareil mobile qu'il possède ou contrôle et, pour l'utilisation de My BANK-now et des fonctions connexes proposées, de les mettre en place.

Pour des raisons de sécurité, BANK-now est autorisée à bloquer l'utilisation des logiciels qu'elle met à disposition sur des appareils mobiles, par exemple sur des appareils avec des logiciels potentiellement dommageables ou assortis de restrictions d'utilisation prévues à distance («rooting» ou «jailbreak»).

Dans la mesure où BANK-now fait preuve de la diligence requise dans les conditions commerciales habituelles, BANK-now ne garantit aucunement un accès continu, constamment ininterrompu, à ses services. Elle récuse également toute responsabilité pour des dommages qui feraient suite à des perturbations ou à des interruptions (y compris des travaux de maintenance inhérents au système) ou à un encombrement des automates ou des systèmes informatiques de BANK-now.

4. Devoirs de diligence

Le client est tenu de suivre les instructions de BANK-now en ce qui concerne l'utilisation de My BANK-now, en particulier les instructions concernant les précautions à prendre en matière de sécurité. BANK-now peut mettre ces instructions à disposition sur le site Internet de BANK-now, dans My BANK-now ou de toute autre manière pertinente.

Le client est tenu de conserver ses moyens d'accès avec une attention particulière et en les tenant séparés les uns des autres. Les moyens d'accès (notamment l'ID utilisateur) ne doivent en aucun cas être transmis ou rendus accessibles à des tiers de toute autre manière.

Le client ne doit pas répondre aux e-mails, SMS ou autres messages de tiers qui se feraient passer pour des collaborateurs de BANK-now et qui inviteraient le client à communiquer ses moyens d'accès (p. ex. en saisissant l'ID utilisateur sur un site Internet accessible via un lien). Dans un tel cas, il convient d'informer BANK-now sans délai.

Si une liaison est établie avec My BANK-now en ligne ou par d'autres réseaux électroniques, le client est tenu, à des fins de lutte contre les erreurs et les abus, de vérifier l'exactitude de l'adresse BANK-now sélectionnée ainsi que l'authenticité du certificat serveur de BANK-now associé (fingerprint). Si une irrégularité est constatée, il ne faut pas se connecter ou il convient d'interrompre immédiatement la liaison et de contacter BANK-now. Les moyens d'accès personnels ne doivent être saisis et transmis que sur le site Internet de BANK-now. La connexion doit systématiquement s'opérer sur la page Internet de BANK-now dédiée à la connexion (login) et jamais sur la page Internet d'un fournisseur tiers.

Il se peut que des tiers non autorisés tentent d'accéder subrepticement au système IT du client. Le client est par conséquent tenu de prendre les mesures de protection habituelles afin de réduire autant que possible les risques existants en matière de sécurité (p. ex. les risques sur Internet). Le système d'exploitation et le navigateur doivent notamment être mis à jour, le client devant ainsi installer les correctifs de sécurité (patches) mis à disposition et recommandés par le fournisseur concerné. Il convient de prendre les

précautions de sécurité qui s'imposent habituellement pour les réseaux électroniques publics (p. ex. via l'utilisation d'un pare-feu et d'un programme antivirus constamment mis à jour). Il est de la responsabilité du client de s'informer précisément des précautions nécessaires en matière de sécurité et de les respecter.

5. Risques

L'accord de justification d'identité (cf. point 2) signifie que les risques peuvent survenir chez les clients en cas de (i) manipulations sur le système IT du client, (ii) d'utilisation abusive des moyens d'accès personnels, (iii) de non-respect des devoirs de diligence ou (iv) d'interventions de tiers non autorisés dans la transmission des données.

Le client a conscience des risques liés à l'échange d'informations et de données sur des réseaux publics et privés de transmission de données, ainsi qu'à l'emploi du logiciel mis à disposition par BANK-now. Même lorsque, dans le cadre de My BANK-now via Internet, le contenu de données à transmettre, à l'exception de l'expéditeur et du destinataire, est automatiquement crypté, le risque de manipulations ciblées sur le système IT du client relève alors de la sphère d'influence du client et doit donc être pris par celui-ci. En cas de dommages causés par des erreurs de transmission, des erreurs d'orientation, des défauts et des dysfonctionnements techniques, des pannes ou des interventions illicites/abusives dans les systèmes IT du client ou d'un tiers (y compris les systèmes et réseaux de transmission accessibles à tous), BANK-now ne peut être tenue pour responsable, sauf si elle a manqué à son devoir de diligence.